

# **Communauté de communes du canton de SAINT-JAMES**

--:--:--

(arrêté préfectoral constitutif du 31 décembre 1992)

## **A - COMPETENCES OBLIGATOIRES**

### **Aménagement de l'espace**

- Réalisation de documents d'urbanisme prévisionnels à l'échelle du canton
- Mise en place d'un SCOT et adhésion à un syndicat mixte pour l'approbation, le suivi et les révisions de ce document.
- Assurer le développement équilibré du Pays de la baie du Mont Saint-Michel par la mise en œuvre des études préalables et des projets de Pays retenus dans la charte de développement du Pays de la baie du Mt St-Michel et adhésion au Syndicat mixte du Pays de la baie du Mont Saint-Michel.
- Etude, réalisation, modification et révision d'un plan local d'urbanisme intercommunal et d'un Agenda 21
- Réalisation d'un plan intercommunal d'accessibilité de la voirie et des espaces publics.

### **Actions de développement économique communautaire**

- Création et gestion du parc d'activités de la Croix Vincent et des nouvelles zones d'activités économiques, exceptée la zone hôtelière prévue au PLU de Saint-James
- Création et gestion d'hôtel d'entreprises, de pépinières d'entreprises, des ateliers de rotation et d'ateliers relais
- Gestion des bâtiments industriels acquis par la communauté de communes

## **B - COMPETENCES OPTIONNELLES**

### **Protection et mise en valeur de l'environnement**

- Entretien des zones plantées dans le cadre du remembrement entraîné par la construction de l'A84
- Actions d'information et de communication sur le développement durable
- Collecte, transport et traitement des déchets ménagers, verts et monstres
- Etudes et travaux concernant la restauration et l'entretien des cours d'eau et des milieux humides associés
- Mise en place des dispositifs facilitant la remontée des poissons
- Etude et création de zones de développement de l'éolien
- Inventaire et restauration du bocage.

### **Action sociale**

- Contingent d'aide sociale : obligation posée par l'article L5211-27-1 du CGCT
- Organisation du transport et de la distribution des denrées pour la banque alimentaire
- Organisation de permanences des services publics et parapublics
- Animation d'un point d'information et d'aide aux démarches administratives
- Création, gestion et animation d'une maison médicale pluridisciplinaire
- Création, gestion et animation d'une structure muti-accueil des 0-3 ans
- Création, gestion et animation d'un relais assistantes maternelles
- Création et animation d'un accueil des jeunes de 13 à 17 ans.

### **Politique du logement et cadre de vie**

- Information et accompagnement des projets d'amélioration de l'habitat

## **C – COMPETENCES FACULTATIVES**

### **Transports**

- Organisation des transports scolaires des collèges et des écoles primaires de Saint-James, pris en charge par le Conseil général dans le respect de la carte scolaire

### **Service de secours et d'incendie**

### **Entretien des bâtiments**

- Siège de la communauté de communes (Maison de pays=
- Salle Louis Prunier (Margotin)
- Point d'accueil de Saint-Denis
- propriétés actuelles et à venir

### **Education**

- Coordination du projet éducatif local
- Développement d'actions éducatives et périscolaires auprès du collège "Le Clos tardif" et du collège "Immaculée conception"

### **Communication**

- Création et animation du site internet de la communauté de communes
- Création et édition du bulletin d'information de la communauté de communes
- Création et édition de documents d'information à l'échelle du canton

### **Tourisme**

- Entretien, gestion et animation de l'Office du tourisme
- Création et entretien des sentiers de randonnée inscrits du PDIPR
- Participation aux organismes de regroupement à vocation touristique
- Etudes et travaux concernant le développement touristique excepté les gîtes touristiques et les campings

### **Sport**

- Développement, gestion et entretien du complexe sportif "Le Clos tardif" de Saint-James (salles de sports, piste de course, terrain de football, terrains de baskets...)
- Subvention aux activités sportives suivantes : badminton, cyclisme, danse, équitation, judo et arts martiaux, musculation, course à pied, volley-ball, basket-ball, hand-ball, baby-gym, tennis, tennis de table, football (uniquement pour le regroupement rural du canton).

### **Culture**

- Développement, et financement des projets culturels à destination de la jeunesse
- Création, gestion et animation d'une bibliothèque communautaire
- Création, gestion et animation des points lecture communaux
- Création et animation d'une programmation culturelle saisonnière
- Soutien aux activités d'arts plastiques
- Création, gestion et animation d'une école de musique.

### **Adhésion et participation au Pays de la Baie du Mt St Michel**

### **Aménagement numérique du territoire**

- Etablissement et exploitation des infrastructures et des réseaux de télécommunication, promotion des usagers en matière de technologie de l'information et de communication.

### **Subventions aux associations suivantes**

- comité de jumelage
- comice agricole
- cercle intercommunal

- association des soins palliatifs
- association des Sapeurs-pompiers
- association des accidentés de la vie (FNATH)
- association cantonale des anciens maires
- secteur d'action gérontologique
- société agriculture de l'Avranchin
- association du service à domicile (ADMR)
- croix-Rouge cantonale
- Sociétés de pêche
- comité départemental d'action sociale du personnel des collectivités territoriales

**Mandate de maîtrise d'ouvrage publique** : la communauté de communes est habilitée à intervenir dans le cadre de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée au nom et pour le compte de ses communes membres et à leur demande ainsi qu'auprès de syndicats mixtes ou de tout autre organisme de coopération.